Commission des sports

3311 **- Aide au sport de haut niveau**

Aide aux Championnats de France
(forfaits, résultats et déplacements)

Rapport n° CP/2012/953

Service gestionnaire :
Service des sports

Résumé :
Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de haut niveau.

Aide aux Championnats de France : forfaits
Le département soutient les équipes de sport collectif engagées en Championnat de France par le biais d'un forfait calculé en fonction de leur niveau de compétition.

Aide aux Championnats de France : résultats et déplacements
Le département soutient les associations sportives sous forme d'aides aux résultats sportifs et aux déplacements.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15262	65-6574-32	140 000,00 €	25 800,00 €	6 300,00 €
15264	65-6574-32	655 000,00 €	120 131,65 €	104 120,20 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés des subventions d'un montant total de 110.420,20 € au titre de l'aide aux Championnats de France, dont :
- Forfaits : 6.300 €
- Résultats et déplacements : 104.120,20 €.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

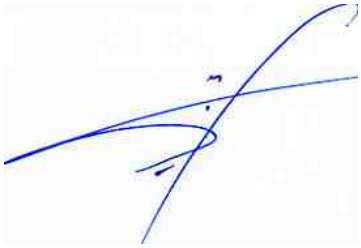

Guy-Dominique KENNEL